

Candidature de l'UPS au label
« Développement durable et responsabilité
sociétale ».

Conseil d'administration du 9 décembre 2019

Délibération 2019/12/CA-133

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3, D.714-20 et D.714-22 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis du Conseil Académique du 3 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident de déposer la candidature de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier au label « Développement durable et responsabilité sociétale ».

Toulouse, le 9 décembre 2019
La Présidente,



Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37	Nombre de voix favorables : 20
Nombre de membres présents ou représentés : 20	Nombre de voix défavorables : 0
	Nombre d'abstentions : 0
	Ne prennent pas part au vote : 0